



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0520-2023- Séance du 05 décembre 2023

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 30 novembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le mardi 05 décembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.
30 novembre 2023	
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 9 Exprimés : 12	<u>Présents :</u> Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Lola DIEZ-CALCATELLI
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON	<u>Absents excusés :</u> Marine BERGER <u>Procurations:</u> Sophie BOUCHOUX à Serge GRYNKORN Gael EVRARD à Laurence CHABAUD-GEVA Jean-Christophe BOYET à Anne GRUAULT

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOYES DE VAUCLUSE MATIN

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

La quasi-totalité de la rédaction de Vaucluse Matin est actuellement en grève en raison du plan drastique d'économies et de transformation annoncé par la direction générale du Dauphiné libéré - Vaucluse Matin (groupe Ebra/Crédit Mutuel).

Nous notons avec inquiétude que ce plan conduira à la suppression de neuf postes sur 24 salariés, représentant une réduction de près de 40 % de l'effectif de l'édition vauclusienne du Dauphiné libéré. Nous exprimons également nos préoccupations quant à la disparition des pages sports départementales et au désengagement d'Avignon avec la fermeture du centre départemental historique prévue au 31 mars 2024, remplacé par un simple espace de coworking.

De plus, nous manifestons notre inquiétude face au repli sur le Nord-Vaucluse et à l'abandon du sud du département, ce qui impacte la couverture médiatique de notre territoire.



Le Conseil Municipal de Saumane de Vaucluse :

AFFIRME son soutien aux employés de Vaucluse Matin qui luttent pour la préservation de leurs emplois et pour la sauvegarde d'une information locale de qualité.

CONDAMNE le plan de restructuration du Dauphiné libéré - Vaucluse Matin, considérant ses impacts négatifs sur l'emploi local, la diversité éditoriale et le service rendu à la communauté.

- **SOLLICITE** la mise en place d'un dialogue constructif entre la direction du journal et les représentants des salariés, en vue de trouver des alternatives viables pour maintenir les emplois et assurer la pérennité de l'édition vauchusienne du Dauphiné libéré.

Pour copie conforme

<p style="text-align: center;">Secrétaire de Séance</p>  <p style="text-align: center;">Laure LUXTON</p>	<p style="text-align: center;">Le Maire,</p>  <p style="text-align: center;">Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.